



Avocat absent audience de plaidoirie divorce

Par **angie95**, le **15/01/2015** à **21:09**

Bonsoir,

Je suis en procédure de divorce et mon avocat m'a communiqué via mail à plusieurs reprises que l'audience de plaidoirie était au 9 janvier 2015.

J'ai eu un rendez-vous à son cabinet le 6 janvier et lui est précisé que je voulais être présente à l'audience.

Il me l'a déconseillé mais au cas où je décidais à m'y rendre, il fallait que je l'en avise. Le mercredi 7 je l'appelle et lui confirme que je serai présente. Et là, il m'annonce qu'il s'est trompé dans la date que l'audience est pour le 8 janvier. Toutefois, qu'il ne pourrait être présent en début d'audience car il avait une démarche à faire auprès du Tribunal de Commerce.

Il m'a demandé de l'appeler le 8 et d'attendre de ses nouvelles. Ce que j'ai fait mais n'ayant aucune réponse, je me suis rendue au Tribunal. La juge m'a dit que mon avocat ne s'était pas présentée et qu'elle statuerait sur les dossiers de plaidoiries soit une décision ou le rabat de clôture que le confrère a sollicité.

Mon avocat me demande de lui payer le solde de ses honoraires. Je ne sais pas comment agir compte tenu du fait qu'il n'a pas été présent lors de l'audience et ne m'a pas donné la date exacte de l'audience. Il ne me l'a communiquée qu'au moment où je lui ai dit que j'y serai présente.

Merci de vos éclaircissements car je suis toute bouleversée par son comportement, lui ayant fait confiance.

Cldt